Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) est un Etablissement Public Administratif (EPA), autonome financièrement et juridiquement.

Le CCAS anime une action générale d’accompagnement social de prévention et de solidarité sur la commune. L’éventail des services mis à disposition des Bessancourtois va de l’instruction des demandes de RSA au microcrédit personnel, en passant par le logement social et les aides au maintien à domicile. Il gère également le Transvillage, qui permet aux personnes à la mobilité difficile de se déplacer.

Vos démarches avec le Centre Communal d’Action Sociale :

- Carte de transport
- Carte d’invalidité
- Carte domiciliation
- Attestation d’accueil
- Médaille de la Famille (dossier à retirer au CCAS)

Si vous souhaitez soutenir les actions du CCAS, vous pouvez nous adresser vos dons à l’adresse ci-dessous mentionnée. A titre d’information, sachez que ces dons ouvrent droit à une déduction fiscale de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

⚠️ **Le CCAS de Bessancourt change d'adresse à partir du 12 octobre 2026 :**
Place du 30 août - Bessancourt

Place du 30 août, à côté de la mairie
95550
Bessancourt
06.25.50.26.23
Infos pratiques

Les mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 sans rendez-vous.

Sur RDV les après-midi.

Liens utiles
Faire un don au CCAS
Conseil d'Administration du CCAS
Le transvillage
Contact

CCAS :
06.25.50.26.23
ccas.secretariat@ville-bessancourt.fr